CONDITIONS D'ADMISSION

Dans une unité de formation de niveau secondaire :

Avoir au minimum 16 ans ou 15 ans et avoir suivi les deux premières années de l'enseignement secondaire.

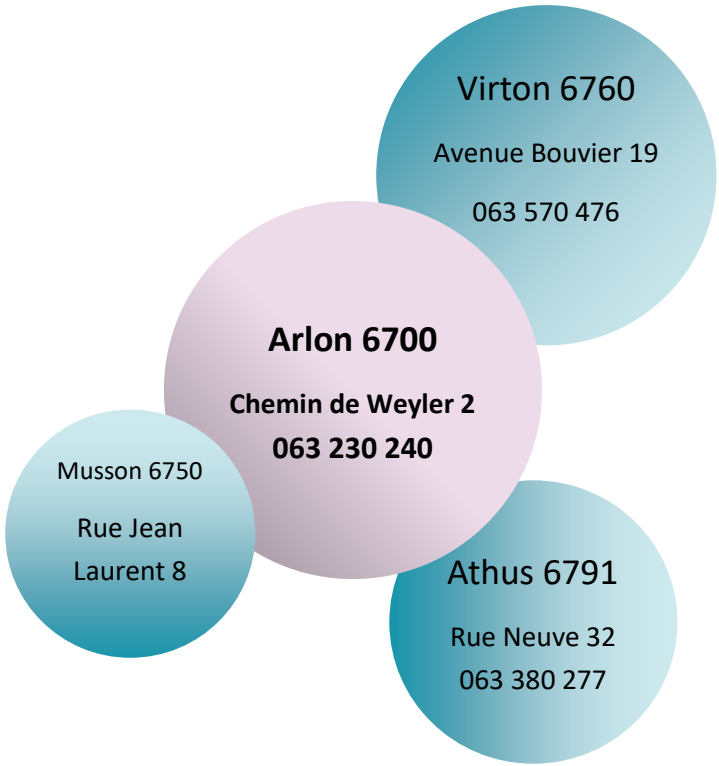
Etre inscrit dans l'enseignement de plein exercice ou à horaire réduit dans les deux cas précités.

Dans une section de niveau secondaire :

Ne plus être soumis à l'obligation scolaire à temps plein, si ces sections s'organisent en journée.

Dans une unité de formation ou section de niveau supérieur :

Avoir 18 ans et être détenteur du CESS ou à défaut avoir réussi les épreuves d'admission spécifiques à la section.



CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le droit d'inscription

Celui-ci varie selon le niveau d'enseignement et le nombre total de périodes suivies.

Le paiement du **droit d'inscription** par **carte bancaire est privilégié.**

LE DROIT D'INSCRIPTION EST PAYABLE À L'INSCRIPTION.

Peuvent être dispensés du droit d'inscription CF, moyennant attestation :

Les demandeurs d'emploi (attestation EXO-PS du Forem)

Les bénéficiaires du revenu d'intégration social attestation du CPAS)

Les personnes handicapées (attestation de l'AViQ)

Les étudiants de moins de 18 ans (attestation de l'institution scolaire)

Les personnes inscrites dans une unité de formation ou une section à la demande de l'autorité publique qui les emploie (attestation de l'autorité publique).

Pour les non ressortissants CEE

Les conditions d'admission et le paiement du droit d'inscription spécifique sont fonction de la situation des intéressés et du permis de séjour dont ils sont détenteurs.

Documents à fournir :

- Une copie (Recto/Verso) de votre carte d'identité
- Une copie du titre d'études permettant l'accès à la formation

WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT

INSTITUT D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE
ARLON MUSSON ATHUS VIRTON

METIERS DU BATIMENT



www.promsoc-arlon.be

METIERS DU BATIMENT

Cours en soirée

1 période = 50 minutes

Electricité du bâtiment : connaissances de base (80 périodes)

Développer les connaissances de base théoriques et pratiques des connaissances en matière d'électricité du bâtiment, dans le respect de la législation et les règles de sécurité de base (RGIE et RGPT).
Connaissances théoriques et connaissances pratiques .
L'étudiant sera capable d'effectuer les travaux suivants

- Assurer la maintenance et le dépannage des équipements d'une installation électrique ;
- Vérifier la présence d'une tension;
- Localiser les parties défectueuses d'une installation;
- Effectuer les mesures adéquates en référence aux documents de travail;
- Remédier aux défectuosités;
- Vérifier l'état des récepteurs, des appareils de commande et de protection;
- Compléter la fiche de maintenance;
- Réaliser des raccordements;
- Remplacer des tubages, des prises, des prises de terre des boîtes d'encastrement, un câble défectueux;
- Poser des actes de maintenance électrique courante;
- Réparer le petit outillage électrique (allonge, cordons électriques) et les armatures TL.
- Respecter les règles de sécurité des travaux entrepris

A l'issue de la formation, une ATTESTATION DE RÉUSSITE délivrée par la Communauté française.

Entretien et réparation des couvertures de toits et de murs (120 périodes)

Identifier et déterminer correctement le matériel, les matériaux et les produits à mettre en œuvre;
Réaliser l'ouvrage en utilisant les outils adéquats et en respectant le type de pose imposé;
Entretenir et réparer la couverture des murs et des toitures plates et inclinées.

En pratique :

- Identifier les différents types de pose et respecter leur mise en œuvre, tout en prenant en compte la documentation et les plans à l'appui;
- Participer à la réparation de systèmes d'égouttage simples;
- Contrôler l'étanchéité et l'esthétique des zones réparées;
- Entretenir et réparer la couverture des murs, des toitures plates et inclinées;
- Choisir le matériel et l'équipement adéquat;
- Manipuler les outils mis à disposition de manière spécifique, correcte et appropriée;
- Identifier et décrire les matériaux à mettre en œuvre pour la réalisation de travaux simples de couverture de toits et de murs.

A l'issue de la formation, une ATTESTATION DE RÉUSSITE délivrée par la Communauté française.

OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT (120 périodes)

Les unités d'enseignement ont pour but, dans le respect des dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'environnement.

L'étudiant sera capable :

En maçonnerie :

- d'aborder en connaissance de cause les tâches d'entretien où interviennent des questions de maçonnerie ;
- de réaliser, sous la responsabilité d'un chef d'équipe, de petits travaux d'entretien ou d'aménagement dans le domaine de la maçonnerie ;

En Plafonnage , cimentage :

- d'aborder en connaissance de cause les tâches d'entretien où interviennent des questions de plafonnage et ou de cimentage ;
- d'identifier et d'utiliser correctement les matériaux à mettre en œuvre ;
- d'appréhender les techniques de préparation des surfaces et de pose d'enduit ou de plâtre ;
- de réaliser, sous la responsabilité d'un chef d'équipe, des travaux simples de plafonnage et ou de cimentage dans le cadre d'un bâtiment ;
- de préparer, de ranger et nettoyer son poste de travail.

En sanitaire:

- de réaliser des travaux simples de raccordement d'appareils au réseau de distribution d'eau et au réseau d'évacuation des eaux usées ;
- d'identifier et d'utiliser correctement les matériaux à mettre en œuvre et les outils utilisés à l'occasion de ces travaux de raccordement.;
- d'identifier les pièces usuelles afin de pourvoir à leur remplacement

A l'issue de la formation, une ATTESTATION DE RÉUSSITE délivrée par la Communauté française.